

Si les modifications apportées à la politique tarifaire ont éliminé les exemptions touchant les droits d'importation visant les projets financés par des capitaux étrangers, différentes politiques préférentielles subsistent, notamment les régimes fiscaux avantageux dont jouissent les investisseurs. Bien que les mesures juridiques de protection de la propriété intellectuelle aient été nettement améliorées, leur mise en application demeure problématique. Le manque de transparence nuit aussi considérablement à l'accès aux marchés, tout comme le caractère arbitraire de certains changements touchant les règlements, les taxes et les tarifs.

Notons également que les exportateurs canadiens de certains produits ou services dans des secteurs particuliers - notamment la défense, l'industrie aérospatiale, l'électricité, les transports, l'industrie chimique, l'industrie biomédicale et l'électronique - pourraient devoir se procurer un permis canadien d'exportation auprès de la Direction des contrôles à l'exportation du MAECI.

Un certain nombre d'entreprises ont investi dans des sociétés mixtes ou des filiales en propriété exclusive en Chine afin de disposer des atouts voulus pour conduire des opérations commerciales de longue durée. En 1995, les investissements canadiens directs en Chine se sont élevés à 339 millions de dollars. Précisons toutefois que chaque investissement fait l'objet de négociations longues et approfondies et doit habituellement donner lieu à d'importants transferts de technologies.

Les projets d'investissement doivent être approuvés à de multiples niveaux dont le

nombre est fonction de l'envergure du projet, du secteur industriel visé et de l'emplacement. Il serait bon que les entreprises canadiennes intéressées à investir examinent attentivement tous les aspects de la situation, exercent une certaine prudence et s'assurent de bien comprendre les dispositions particulières de la politique et des lois chinoises en matière d'investissement avant d'injecter des fonds dans leur projet.

Jugeant l'inflation et le niveau d'endettement des entreprises d'État préoccupants, la Commission chinoise de la planification d'État a décidé de limiter certains investissements et d'annoncer que la priorité serait accordée aux projets de modernisation d'industries existantes de préférence aux projets entièrement nouveaux. Les projets devant être réalisés dans les provinces moins développées du Centre et de l'Ouest seront avantagés par rapport à ceux qui doivent bénéficier aux régions côtières plus développées. La Chine commençant aussi à faire l'expérience des projets de construction-exploitation-transfert, le gouvernement central ne devrait pas tarder à établir des lignes directrices concernant cette forme d'investissement.

Au moment où se poursuivent les négociations visant l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'intégration de son économie au système de commerce multilatéral, le Canada accorde un appui solide à la Chine à des conditions dont profitent les deux pays. Les entreprises canadiennes profiteraient directement de l'adoption par la Chine d'un régime commercial à base de règles et du principe de transparence en matière de commerce et d'investissement.